

**N. 05**

**POUR UN CLASSEMENT DU MASSIF DU MONT-BLANC  
AU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO !**



**CHAMONIX-MONT-BLANC**

Le magazine municipal de Chamonix et de sa vallée **FÉVRIER 2018**



**3**

**PLAN LOCAL D'URBANISME**  
Les grands enjeux

**12-13**

**DEUX NOUVEAUX  
FESTIVALS À CHAMONIX**  
- Musilac Mont Blanc  
- Magic Mont Blanc

**15-18**

**RÉNOVATION  
ÉNERGÉTIQUE**  
Guide des aides 2018  
(cahier central)

**20-31**

**LES MOMENTS FORTS DE  
L'ANNÉE 2017**

# ÉDITO DU MAIRE

Retrouvez nos informations  
www.chamonix-mont-blanc.fr  
www.cc-valleedechamonixmb.fr  
et sur facebook  
Mairie de Chamonix-Mont-Blanc  
Vallée de Chamonix-Mont-Blanc

## HÔTEL DE VILLE

8h30 - 12h / 13h30 - 17h Ouvert  
au public du lundi au vendredi  
Service population fermé le lundi  
matin et ouvert le samedi matin

**Accueil** 04 50 53 11 13

## Urgence technique

06 24 33 65 78

## Permanence mairie

06 24 33 66 10

## 72 heures N° Vert

0800 34 55 10

## MAIRIE ANNEXE ARGENTIÈRE

04 50 54 03 06

## DÉCHETTERIES

Bocher 04 50 54 45 13

Closy 04 50 54 09 23

## ESPACE TAIRRAZ

04 50 55 53 93

## MUSÉE ALPIN

04 50 53 25 93

## MAISON MÉMOIRE PATRIMOINE

04 50 54 78 55

## MÉDIATHÈQUE

04 50 53 34 82

## CENTRE SPORTIF

### RICHARD BOZON

04 50 53 09 07

patinoire 04 50 53 12 36

tennis/squash 04 50 53 28 40

## POLICE MUNICIPALE

04 50 53 75 02 / 06 25 42 02 32

## MJC 04 50 53 12 24

## CLUB DES SPORTS

www.chamonixsport.com

Chamonix 04 50 53 11 57

Argentière 04 50 54 16 36

## OFFICE DE TOURISME

www.chamonix.com

Chamonix 04 50 53 00 24

Argentière 04 50 54 02 14

## GENDARMERIE Composez le 17

## POMPIERS Composez le 18

PGHM 04 50 53 16 89

## N° INTERNATIONAL DE SECOURS

Composez le 112

## SAMU Composez le 15

HÔPITAL 04 50 53 84 00

## PERMANENCES " INFO

## RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE "

1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> mercredi du mois

Rez-de-chaussée Mairie, 9h - 12h

## PERMANENCES CONCILIATEUR

DE JUSTICE 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> jeudi du mois

Mairie, 14h - 17h

Directeur de la publication Eric Fournier,  
réalisation direction de la communication,  
photographies Karine Payot ; couverture :  
le Massif du Mont-Blanc vu des Frasserands  
impression sur PEFC, Plancher, Bonneville

## < Reconnaître la spécificité de la montagne et de notre territoire >

Les événements météorologiques du dernier mois auront contribué, compte tenu de la « mobilisation générale » requise pour répondre aux besoins, à retarder la parution du bulletin qui est généralement diffusé fin janvier. Il faut noter que ces intempéries ont atteint un niveau inédit puisque les responsables de la station de Météo France viennent de nous informer que le record en termes de volume de précipitations avait été atteint, depuis que les mesures ont commencé d'être organisées en... 1934 ! Ce record témoigne, s'il en était besoin, de l'ampleur du phénomène subi. Je tiens une nouvelle fois à féliciter l'ensemble des services pleinement mobilisés pour affronter ces intempéries exceptionnelles, ainsi que tous ceux qui ont participé en dehors mais aux côtés de la collectivité de manière active et déterminante à la gestion de cette crise (forces de sécurité, pompiers, opérateurs de remontées mécaniques, agents du département...); avec une mention particulière pour les responsables de la station Météo France installée à Chamonix dont la compétence et la connaissance du terrain nous sont indispensables pour assurer la meilleure prévision possible du risque avalanche. Si j'insiste sur ce point, c'est que nous avons été alertés récemment sur le fait que le maintien de cette station Météo France était menacé par des mesures de restrictions budgétaires aveuglément décidées à Paris ! L'alerte que nous avons reçue nous a permis d'organiser une réaction forte en enjoignant le ministère compétent de prendre en compte la spécificité de notre territoire en nous garantissant le maintien de cette assistance technique indispensable.



Ce sujet renvoie à la difficulté toujours présente de faire reconnaître la particularité de la montagne et de notre territoire. C'est ce qui nous conduit aujourd'hui à vous proposer des mesures correctrices de la loi existante en matière d'urbanisme : la modification n°8 du PLU qui vous est proposée (cf. ci-contre) a en effet vocation à corriger certaines dérives issues de l'application d'une loi faite par et pour les urbains. Comme vous le découvrirez si vous vous penchez sur le dossier de cette modification du PLU, nous voulons agir dans quatre directions principales : rendre impossible la construction de chalets disproportionnés, préserver certains secteurs du territoire communal dits « à enjeu », poursuivre les programmes publics d'aide au logement principal et accompagner notre tissu commercial de proximité qui s'adresse, comme son nom l'indique, aux besoins de la vie quotidienne.

La défense des intérêts du territoire constitue, vous l'aurez compris, notre combat principal que nous déclinons dans tous les domaines de l'action publique locale. A ce titre, la relance de la candidature du territoire au classement de l'UNESCO, sous ses deux aspects culturel et naturel, que nous avons initiée il y a désormais un an, constitue le fer de lance de la démarche de reconnaissance de la spécificité de la vallée, de ses atouts indéniables comme de la fragilité des équilibres qu'il nous incombe, ensemble, de préserver.

**Eric Fournier**

maire de Chamonix-Mont-Blanc,  
président de la communauté de communes

# URBANISME

## Les grands enjeux de la modification du Plan Local d'Urbanisme

Une enquête publique sur le projet de modification n°8 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Chamonix-Mont-Blanc est ouverte pour une durée de 32 jours à compter du lundi 22 janvier 9h et jusqu'au jeudi 22 février 2018 17h.

Cette proposition de modification est l'opportunité pour la collectivité de maîtriser l'aménagement de son territoire.

La commune de Chamonix a décidé de lancer le 14 octobre 2014 la révision de son Plan Local d'Urbanisme (PLU) en vue de répondre aux enjeux nouveaux qui touchent le territoire. Toutefois, dans l'attente de l'approbation de ce nouveau document, la collectivité, via la Communauté de communes de la vallée de Chamonix, a décidé de lancer une modification du PLU de Chamonix afin d'adapter les règles aux enjeux immédiats. Voici les mesures modificatives proposées :

### Favoriser le maintien de la résidence principale

Le maintien de la population permanente est prioritaire. La collectivité mène depuis plusieurs décennies, de nombreuses actions en ce sens. Toutefois, compte tenu de la pression foncière et de l'absence de support légal qui permettrait de traiter de manière différenciée le logement principal, le problème reste aigu.

*" Il est désormais prévu que toute opération supérieure ou égale à 300 m<sup>2</sup> de surface de plancher d'habitat comprendra un minimum de 25% de cette surface de plancher à usage de logements locatifs conventionnés et représentant au minimum 25% des logements réalisés. "*

### Limitier les effets induits par la loi ALUR

La loi ALUR (2014) a supprimé le COS et les surfaces minimales pour construire. Depuis, la commune fait face à un nombre important de chalets individuels de grande surface, notamment sur des terrains qui à l'origine n'étaient pas destinés à accueillir ce type de constructions. *La nouvelle mesure vise à tenter de limiter ces effets par la modification, en certaines zones, des règles d'emprise au sol, des règles de recul par rapport aux limites séparatives, par rapport aux voies, en intégrant une règle de distance entre deux constructions sur une même propriété, en limitant le linéaire de façades des constructions, en introduisant un minimum d'espaces verts pour toute opération...*

### Favoriser le commerce de proximité

Préserver et dynamiser le commerce de proximité, en proposant une offre commerciale répondant aux besoins permanents de la population, est une priorité.

*A ce titre deux mesures nouvelles sont proposées :*

*-Instaurer un linéaire «commercial» dans lequel les constructions ou destinations nouvelles sont admises sous conditions que les locaux situés en rez-de-chaussée soient affectés au commerce. Par ailleurs, interdire le changement d'usage à l'exception d'un changement pour l'accueil d'une activité à vocation commerciale.*

*-Dans ce même périmètre, introduire l'interdiction de la création de commerce de plus de 250 m<sup>2</sup> de surface de vente.*

### Instaurer des servitudes de «périmètre de projet»

Des réflexions sont menées par la commune sur des secteurs du territoire sur lesquels elle souhaite, au vu des enjeux d'aménagement et d'urbanisme qu'ils représentent, que soient élaborés des projets d'aménagement global.

*Sont concernés les 8 secteurs suivants : Ferme dite «Couttet» aux Bois, secteur dit «des Gaudenays» , 4 secteurs au centre ville de Chamonix (secteur du Club Méditerranée, entre le Champ du Savoy et le centre-ville ; secteurs « Recteur Payot » et «hôtel de Ville-Joseph Vallot» ; secteur du cinéma Vox), secteur des Songenaz, secteur du Crêt.*

### Consultez le dossier et donnez votre avis !

En venant en mairie, DDDT (3<sup>e</sup> étage)  
ou en ligne sur les sites internet de la mairie  
et de la Communauté de communes ("Actualités")

# SÉCURITÉ

GESTION DES INTEMPERIES... L'INVESTISSEMENT DE TOUS !

**Ce mois de janvier a enregistré les plus importantes précipitations depuis au moins 1934, selon Météo France.**

**Chaque jour de la semaine, nuit et jour, les équipes municipales ont été mobilisées et le resteront tout l'hiver !**

Nous avons connu entre la fin du mois de décembre 2017 et le 22 janvier 2018 un épisode météorologique d'une particulière intensité : quantité importante des précipitations, rapidité des alternances neige/pluie et gel/dégel, vent violent... A cause de ces conditions exceptionnelles, des routes ont été fermées, des habitants et des touristes ont été évacués ou confinés, d'autres n'ont pu regagner leur résidence.

Dès le mardi 23 janvier, les routes ont progressivement été rendues à la circulation, les mesures d'évacuation et de confinement ont été levées. Plusieurs heures -et parfois jours- ont été nécessaires avant que le domaine skiable soit accessible. Les hauteurs de neige étaient considérables et les

équipements ont parfois souffert. Pendant cette crise, l'ensemble des équipes de la collectivité et tout le service public en général (services du département, pompiers, gendarmes, La Chamoniarde...) ont été mobilisés: agents qui assurent, jour et nuit, le déneigement dans des conditions parfois difficiles ; agents qui réalisent les déclenchements préventifs d'avalanches ; policiers municipaux qui sécurisent, renseignent et conduisent les évacuations; agents qui envoient les messages sur l'automate d'alerte, organisent les réunions de la commission de sécurité (plus de 20 réunions), en rédigent le compte-rendu et en assurent la diffusion à tous les contacts utiles ; personnels d'accueil et des différents secrétariats de la mairie, regroupés entre samedi 20 et

lundi 22 janvier en accueil de crise, qui ont répondu en permanence aux questions des habitants (plus de 600 appels !) et ont participé à leur relogement ; agents des services logement et restauration investis notamment dans la fourniture de repas aux personnes relogées; le gardien de la Tour T2, lieu de relogement ; agents des services communication de la vallée -mairie, La Chamoniarde, office de tourisme- qui diffusent les informations sur leurs outils de com : sites internet, afficheurs aux entrées de ville, réseaux sociaux.

Cet épisode exceptionnel a mis en évidence que la gestion des intempéries nécessitait l'investissement de tous ! Les équipes resteront mobilisées tout l'hiver !





## ALERTE / INFORMATION

Soucieuse de la sécurité de ses habitants et dans le cadre de son dispositif de gestion des risques (avalanche, inondation, fuite de gaz, etc.) votre commune a mis en place un

**système d'alerte à la population !**

Pour recevoir **gratuitement** les alertes de votre commune :  
**Inscrivez-vous :**

- par internet : [www.chamonix.fr](http://www.chamonix.fr)
- ou - par téléphone : [02 52 600 907](tel:0252600907)
- ou - complétez le formulaire papier à déposer à la mairie

### En savoir plus :

Mairie de Chamonix Mont-Blanc

04 50 53 75 35

[dddt@chamonix.fr](mailto:dddt@chamonix.fr)



## POUR UN CLASSEMENT DU MASSIF DU MONT-BLANC AU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO

### **Tous les feux semblent aujourd'hui au vert pour le lancement de cette candidature.**

Les représentants des collectivités locales et des gouvernements des trois États - France, Italie, Suisse - réunis le 24 octobre 2017 en Conférence Transfrontalière Mont-Blanc ont signé une déclaration d'intention, engageant les démarches préalables et nécessaires au lancement conjoint d'une procédure de classement du Massif du Mont-Blanc au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Tous les feux semblent aujourd'hui au vert pour le lancement de cette candidature afin de construire en transfrontalier un nouveau modèle de développement qui réponde à nos aspirations et donner une vision innovante de la relation homme-nature.

Depuis 1991, l'Espace Mont-Blanc a mis en place différents dispositifs pour une gestion coordonnée du territoire, notamment en matière de risques naturels, de sécurité en montagne, de fréquentation touristique, d'innovation, de transports, d'agriculture de montagne et d'adaptation aux changements climatiques.

L'inscription du Massif du Mont-Blanc au titre du patrimoine mondial de l'UNESCO viendrait consolider et affirmer la qualité et la cohérence du parcours de coopération trinational que les territoires ont construit autour d'actions concrètes pour préserver et garantir la transmission d'un héritage exceptionnel.

Nous attendons de cette démarche portée par nos vallées, et qui engagera autant les États que les communes, qu'elle nous donne un peu plus d'autonomie dans la gestion réfléchie du territoire que nous habitons. Il nous incombe de préserver la qualité de notre cadre de vie et de respecter et valoriser nos richesses naturelles et culturelles qui sont parfois menacées.

Nous savons tous à quel point l'attractivité de notre territoire est source de menaces autant que d'opportunités. Avec cette candidature, nous formalisons une stratégie de défense et de valorisation du territoire, en misant sur la qualité plutôt que sur la quantité, sur l'humain plutôt que sur le matériel, sur le local plus que sur le global, au-delà de règles nationales parfois inadaptées.



## PLAN DE PROTECTION DE L'ATMOSPHÈRE Renouvellement du Plan de Protection de l'Atmosphère : les priorités de notre vallée

La vallée de l'Arve et la vallée de Chamonix dans une moindre mesure (cf. les cartes précisant les niveaux de pollution par commune, présentées dans le précédent bulletin), sont confrontées de manière trop fréquente à une dégradation de la qualité de l'air qui a nécessité une action de l'ensemble des acteurs du territoire : c'est le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) dont la première édition (2012-2017) a produit certains effets puisque la pollution aux particules fines a diminué de plus de 20% sur la période.

Les actions menées depuis de nombreuses années en vallée de Chamonix de manière active et reconnue dans le domaine des



transports et de la rénovation énergétique auront contribué de manière encore plus nette et déterminante à limiter les niveaux de pollution du territoire, mais les efforts doivent être poursuivis par la mobilisation de tous pour la seconde édition du PPA qui doit être appliqué entre 2018 et 2022 après la finalisation de sa rédaction qui doit intervenir dans les prochaines semaines.

C'est pourquoi les élus, en lien avec le monde associatif et les socio-professionnels, ont voulu adresser au préfet, qui coordonne la finalisation du document PPA2, les principales attentes du territoire. Ces priorités peuvent être résumées en 6 points :

### ① Rénovation énergétique :

renforcer encore les aides au remplacement des appareils de chauffage les moins performants (Fonds Air Bois) et interdire l'installation de foyers ouverts dans toute nouvelle construction.

### ② Offre ferroviaire :

accélérer la rénovation des deux lignes Annemasse-Le Fayet et Saint-Gervais-Vallorcine pour les convertir en mode de transport attractif du quotidien. L'Etat doit notamment s'engager à compléter le financement de la phase 2 de la modernisation de notre ligne ferroviaire qui permettra d'assurer un meilleur service.

### ③ Transports de marchandises :

organiser le report modal des poids lourds les plus polluants pour assurer la réduction des franchissements alpins routiers et de leur impact écologique en renforçant le niveau de service de l'Autoroute ferroviaire alpine qui a été trop négligée par l'Etat ces dernières années.

### ④ Transports propres :

installer des stations GNV (gaz naturel pour véhicules) sur le territoire pour les poids lourds comme pour les véhicules légers et utilitaires pour assurer une couverture convenable des besoins à venir.

### ⑤ Agriculture, gestion des déchets et filière bois :

déployer les unités de méthanisation sur le territoire/ mieux valoriser les déchets du territoire ainsi que la ressource bois énergie en installant des plateformes de stockage-séchage.

### ⑥ Industrie :

renforcer les actions visant à réduire les pollutions du secteur via des mesures de type Fonds Air Industrie.

Ces propositions ont été partagées par l'ensemble des territoires composant la vallée de l'Arve, de La Roche-sur-Foron à Chamonix, en passant par Bonneville et Passy.



# MOBILITÉS



## Chamonix en route vers la mobilité durable

Transports publics en libre circulation, rénovation de la ligne ferroviaire, navette de centre ville 100% électrique, bus hybrides, prises électriques dans les parkings, bornes de recharge installées dans plusieurs lieux stratégiques, piste cyclable en construction, aménagement de stationnements pour les vélos...



### INSTAURATION DE " ZONES BLEUES "

Afin d'assurer une meilleure rotation des véhicules et de garantir le libre accès des usagers dans le centre ville et à proximité, les quelques parcmètres qui subsistaient à Chamonix ont été supprimés et des zones de stationnement à durée limitée dites « Zones Bleues » ont été instaurées sur certaines voies. Il n'y a donc plus, depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2017, de stationnement payant sur voirie à Chamonix mais un stationnement réglementé. Les zones sont matérialisées par un marquage au sol et des panneaux. L'apposition d'un disque européen /disque bleu à l'avant du véhicule est obligatoire. La ville de Chamonix a offert des milliers de disques de stationnement aux habitants qui le souhaitaient.



### POSE D'UNE PASSERELLE " CYCLES ET PIETONS " AUX BOSSONS

Etape importante dans la construction de notre itinéraire piéton et cyclable à travers la vallée de Chamonix, une passerelle a été posée le mercredi 13 décembre sur le pont de Piralotaz aux Bossons. L'acheminement sur le site et la pose de cet ouvrage de plus de 30 m et de 42 tonnes ont nécessité un important dispositif et deux grues de plus de 100 tonnes. Après l'aménagement en 2016, de la voie cyclable entre le pont de Piralotaz et les Gaillands et l'aménagement d'itinéraires cyclables Chemin Napoléon, les travaux de la voie " modes doux " (vélo et piétons) pour relier la vallée se poursuivent. Entre 2015 et 2020, plus de 9 km seront réalisés entre Chamonix et Les Houches.



### RENFORCEMENT DES COUCHES DE SURFACE

La mairie de Chamonix-Mont-Blanc poursuit l'amélioration du confort et de la sécurité des usagers de la route. Elle a réalisé pendant l'automne 2017 un programme ambitieux de renouvellement des enrobés de plusieurs voiries sur le territoire de la commune: Les Gaudenays, Les Praz, Montroc, Le Planet, Les Périades, Saubérands... Ce programme automnal prolonge et complète les différents chantiers qui se sont déployés au printemps (Les Pèlerins, Les Frasserands, le Mont, Les Songenaz, le Tour). Par ailleurs, le Conseil départemental a également réalisé en 2017 les enrobés de deux importantes routes départementales traversant la commune : celle des Montets et celle des Gaillands.



**Nouvel accès pour personnes à mobilité réduite (PMR)**

Un accès PMR (Personnes à mobilité réduite) vient d'être aménagé entre le parking du tennis et la promenade du Fori, face à l'entrée du Tennis club de Chamonix. Les deux rampes

nouvellement créées de part et d'autre, permettent d'accéder à la passerelle en franchissement de l'Arve. Par ailleurs, le parking du Tennis a été entièrement rénové et est désormais clos.





# ENVIRONNEMENT



## Préservons notre environnement exceptionnel !

La vallée de Chamonix-Mont-Blanc est un territoire unique mondialement connu. Splendides sommets enneigés, merveilleux glaciers, espaces boisés remarquables, généreux alpages, lacs de montagne, espaces naturels de fond de vallée... Ce territoire doit être protégé !



### ARRET DE LA COLLECTE DES DECHETS EN PORTE-A-PORTE DANS LE CENTRE VILLE

La politique de la collectivité en matière de collecte des déchets est d'organiser le tri par l'apport volontaire en points de regroupement. Chaque point propose des conteneurs différenciés permettant de trier verre, recyclables et ordures ménagères. Ce dispositif, très largement généralisé, ne concernait pas cependant quelques rues du centre ville (rue Paccard, partie basse de la rue Vallot, rue de la Mollard) où la collecte se faisait encore en porte-à-porte. Celle-ci n'incitant pas au tri, il a été décidé d'y mettre fin et de proposer aux habitants/professionnels de trier désormais leurs déchets dans les moloks les plus proches de leurs logements/commerces.



### RECRUTEMENT D'UN AMBASSADEUR DE L'AIR ET DE L'ENERGIE

La Communauté de communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc a procédé cet automne au recrutement de Victor Lanel en tant qu'ambassadeur de l'air et de l'énergie, pour l'accomplissement d'une mission d'intérêt général, mission de service civique par engagement volontaire d'une durée de 12 mois. Cet ambassadeur de l'air viendra à la rencontre des habitants, afin de les sensibiliser et de les informer sur les enjeux liés à la qualité de l'air, l'efficacité énergétique des logements et sur les modes de chauffage performants les moins émetteurs en particules fines. Merci de lui réserver le meilleur accueil !



### DISTRIBUTION GRATUITE DE 2000 AMPOULES LED

EDF et le Ministère de l'écologie ont décidé de distribuer gratuitement un million d'ampoules LED dans les Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV). La Communauté de Communes étant labellisée TEPCV a mené en 2017 une campagne de distribution de 1000 lots de 2 ampoules aux habitants des quatre communes de la vallée. Les ménages à faible revenu et/ou n'étant pas portés spontanément vers ce type d'équipement ont été privilégiés, notamment via les CCAS et l'épicerie sociale. L'utilisation d'ampoules LED permet de réaliser 80% d'économies d'énergie par rapport à l'utilisation d'ampoules classiques à incandescence. Ces ampoules ont une durée de vie d'au moins 15 000 heures.



### Convention entre la vallée de Chamonix et GrDF

La communauté de communes de la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc et GrDF ont signé cet automne un partenariat mettant en place un dispositif d'aides conjointes exceptionnelles pouvant aller jusqu'à 2400€ pour inciter à la conversion aux solutions gaz dans l'habitat. L'objectif est de réduire les émissions

de particules et de polluants par le recours au gaz naturel et ainsi améliorer la qualité de l'air. Le dispositif concerne le remplacement d'équipements de chauffage ancien au bois ou au fuel au profit de l'installation d'un système gaz (insert, cheminée, poêle, chaudière à condensation)... Que votre habitation soit ou non déjà raccordée au réseau de gaz, que vous soyez résident permanent ou secondaire.





# SPORT



## CHAMONIX REND HOMMAGE A JAMES COUTTET

Le 19 novembre 2017, la ville de Chamonix a rendu un émouvant hommage à James Coultet (6 juillet 1921 - 13 novembre 1997), à l'occasion du 20<sup>e</sup> anniversaire de sa disparition, en inaugurant deux plaques commémoratives dans son village natal des Bossons.

Le maire et les élus de Chamonix, la famille de James Coultet, de très nombreux membres de la communauté sportive chamoniarde, ainsi que Léo Lacroix, Jean-Claude Killy et Michel Vion, président de la Fédération Française de Ski, ont salué ce skieur surdoué.

Dès l'enfance, il pratique le ski alpin, le ski de fond et le saut à ski avec ses amis du village. Il est sélectionné en équipe de France dès 1937 et devient champion du monde de descente à 16 ans et demi à Engelberg en 1938. Il va occuper ensuite pendant près de vingt ans le sommet du ski mondial, avec ses 17 titres de champion de France, ses 8 victoires aux Kandahar de Murren et de Chamonix et ses 2 K de Diamant, ses médailles aux Jeux olympiques (médaillé en slalom et combiné à Saint-Moritz en 1948) et aux championnats du monde (second en descente et 3<sup>e</sup> du slalom géant à Aspen en 1950). Toute sa vie, il sera un formidable ambassadeur du ski français. Il se passionne également pour l'alpinisme. Major du stage de guide en 1946, il grimpe régulièrement avec son ami Gaston Rébuffat.

Grand champion, James Coultet fut aussi un homme engagé, toujours fidèlement attaché à sa vallée. Après avoir participé à la libération de Chamonix en 1945, il siégea au conseil municipal de 1953 à 1970 et fut l'un des principaux artisans de l'obtention de l'organisation des championnats du monde de ski à Chamonix en 1962.

## ROMAIN DESGRANGES, VAINQUEUR DE LA COUPE DU MONDE D'ESCALADE !

Romain Desgranges est l'auteur d'une incroyable saison. Grimpeur expérimenté -15 ans de présence sur le circuit international, plus de 100 départs en coupe du monde de difficulté- il a dominé la compétition tout au long de l'année en remportant le championnat

d'Europe en Italie, plusieurs étapes de la Coupe du monde (Villars-Sur-Ollon, Briançon, Edimbourg...) et finalement le classement général. Le 25 novembre 2017, les élus de la vallée de Chamonix, les membres du club d'escalade, le milieu sportif chamoniard, ses amis ont célébré Romain Desgranges, leur champion, membre du Team Chamonix, un sportif qui concilie gentillesse, modestie et excellence !



Gaetan Haugeard © Club des sports



© David Machet



# CULTURE



## LA MJC NOUS INVITE A REMBALLER NOTRE HAINE

« Savoir, comprendre, agir pour dire Non à la haine ! ». Tel fut l'objectif du festival " Remballe ta haine " organisé par la MJC de Chamonix pendant tout le mois de janvier 2018. Exposition sur les parcours migratoires et projection du film " Passeurs d'humanité " en présence de la reporter Isabelle Serro, projection de " I'm not your

negro " de Raoul Peck, concerts (La Snai, PITT Poule, Ali Santur, Boubacar Cissokho, N3rdistan), pièce de théâtre et ciné théâtre interactif, nombreux ateliers et rencontres ont permis, en favorisant les échanges notamment avec de jeunes publics, de promouvoir les valeurs de tolérance et d'acceptation de la différence.

Exposition à la médiathèque jusqu'au 10 mars



## ENTREE DE MONT BLANC MEDIAS DANS LE CAPITAL DE LA MAISON DES ARTISTES

La mairie de Chamonix, propriétaire des lieux, André Manoukian, fondateur de la Maison des artistes et Mont Blanc Medias (Radio Mont Blanc, Nostalgie Mont Blanc, C Radio, MB Live TV et Sport Premium) ont annoncé, le 7 décembre 2017, l'entrée de Mont Blanc Medias dans le capital de la société d'exploitation de la Maison des Artistes de Chamonix. L'arrivée de Mont Blanc Medias aux côtés d'André Manoukian va permettre à la Maison de trouver un nouveau souffle. Elle va dynamiser son activité en lui assurant une meilleure communication grâce à la puissance de ses réseaux. Le bail commercial qui lie la collectivité à la société d'exploitation depuis 2014 fait par ailleurs l'objet d'un avenant qui réaffirme le projet culturel, qui n'est pas modifié, et permet la réalisation de travaux pour agrandir la capacité de la Maison des artistes.



© Isabelle Serro



## LEGS DE MICHEL JOUTY A LA COMMUNE DE CHAMONIX

Michel Jouty, bijoutier chamoniard, collectionneur et vendeur de minéraux du monde entier est décédé le 11 décembre 2016 à l'âge de 86 ans. Sa passion l'a fait voyager en pionnier dans de nombreux pays. Très attaché à la commune, il a souhaité lui léguer, par testament, une part importante de son patrimoine. A la fois, une collection de minéraux de grande valeur, composée de quelque 1240 pièces ainsi qu'un lot de pièces minéralogiques du XVIII<sup>e</sup> siècle provenant de la collection du naturaliste Michel Adanson (1727-1806) ; un legs numéraire d'1 million d'euros pour aménager l'Espace Tairraz de manière à accueillir ladite collection ; un legs numéraire supplémentaire d'environ 2 M d'euros devant servir à des projets en faveur des personnes âgées et de la jeunesse. Le conseil municipal a accepté le principe de ce legs, compte tenu de son intérêt majeur.



# MUSILAC MONT BLANC



Selah Sue

## MUSILAC MONT BLANC Interview

Trois questions à Stéphane Boizard,  
Président de l'office de tourisme  
de la vallée.



IAM © Wahib

**Q**

**Quelle est l'ambition et quels sont les objectifs de ce nouveau festival à Chamonix ?**

A l'origine, l'idée d'un événement majeur de fin de saison d'hiver

est une commande des élus de la communauté de communes à l'Office de Tourisme. Notre souhait est de soutenir l'activité de la vallée en valorisant le "ski de printemps" et d'encourager touristes et résidents secondaires à venir à Chamonix. Mais aussi de proposer à la population locale un moment festif et populaire. Notre ambition est de réunir un maximum de forces vives de la vallée autour d'un projet commun positif et attendu: les associations et bénévoles pour le confort des festivaliers, les hébergeurs et prestataires d'activités pour l'accueil, les bars et restaurants pour l'organisation des concerts Off, les services de la collectivité pour la logistique et l'organisation, les artisans pour le montage des espaces et bien évidemment l'ensemble des publics potentiels.

**Comment va se dérouler ce festival ?**

Le Festival a lieu dans le Bois du Bouchet les 19, 20 et 21 avril. Le site sera aménagé -montage technique- du 6 au 18 avril et le démontage aura lieu du 21 au 27 avril. Une solution alternative a été trouvée pour l'atterrissage des parapentes. Les premiers concerts débiteront chaque jour à 15h et se termineront vers minuit. Des tests de son (soundcheck, répétitions) auront lieu chaque matin. Dans l'enceinte du festival, on trouvera comme dans tous les festivals, des stands de restauration et de boissons, une zone d'accès PMR, un stand de distribution de bouchons d'oreilles, des toilettes...

Pour éviter le stationnement sauvage et la gêne, la circulation dans certaines zones proches du site (Les Mouilles, La Frasse, Les Coverays) sera réservée uniquement aux riverains. Une information spécifique leur sera faite pour récupérer des badges à l'Office de tourisme à partir du 15 mars sur présentation d'un justificatif de domicile.

Vous pouvez suivre tous les détails de l'organisation sur un site spécialement destiné aux habitants et acteurs locaux :

<http://musilac.chamonix.com>

## UN NOUVEAU FESTIVAL DE MUSIQUE A CHAMONIX

**Quel sera le meilleur moyen d'accéder au site du festival ?**

Les transports en commun sont évidemment vivement conseillés. Le réseau de bus urbain sera adapté. Depuis certains points de la vallée et des parkings relais, des navettes gratuites complémentaires seront mises en place. Le plan de circulation est en train d'être finalisé. La route du Bouchet sera partiellement fermée pendant les temps de présence du public et la circulation sera déviée par la route des Praz. Un document d'informations pratiques sera distribué courant mars.



# MAGIC MONT BLANC

LA COMMUNE DE CHAMONIX EN ACCORD AVEC SANS CULOTTES PRÉSENTE

## MAGIC MONT-BLANC FESTIVAL • CHAMONIX

**DIRECTION ARTISTIQUE : ÉRIC ANTOINE**

AVEC BEN ROSE • BLAKE EDUARDO  
CALISTA SINCLAIR • ÉRIC ANTOINE • LES FRENCH TWINS

**11 AU 13 AVRIL 2018**

Info & billetterie : service culturel de Chamonix - Tel. : 04 50 53 75 17 - [culture@chamonix.fr](mailto:culture@chamonix.fr)

CHAMONIX-MONT-BLANC

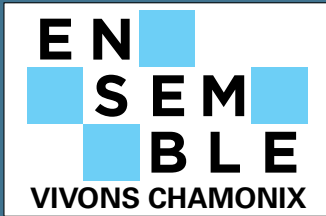
haute savoie le Département

Sans Culottes

Locations : Managins Carrefour - Fnac - Géant - U - Intermarché - [www.francebillet.com](http://www.francebillet.com) - 0 892 68 36 22 ou [www.ticketmaster.fr](http://www.ticketmaster.fr) - 0 892 390 100

# EXPRESSION POLITIQUE

## La Tribune de la liste "Ensemble, vivons Chamonix"



### QUID DE LA CAPACITÉ DE CHARGE DE CHAMONIX ?

Définition : La capacité porteuse (ou capacité de charge) en écologie est la taille maximale de la population d'un organisme qu'un milieu donné peut supporter. (Source Wikipédia)

Après deux semaines de vacances de Noël surchargées à Chamonix, que retiendra le visiteur de son passage dans notre belle ville ? Que pense les administrés de ce trop-plein ? A l'heure où Chamonix décide d'intensifier sa politique touristique hivernale pour attirer encore plus de visiteurs pour skier, à l'heure où Chamonix valide la mise en place d'une usine à neige sur ses flancs de montagne pour « garantir » l'or blanc à ces précieux touristes, nous ne pouvons que nous interroger : mais jusqu'à quel point ?

En ce mois de Décembre 2017, Chamonix a été béni des Dieux. Enfin de la neige ! Cette neige tant attendue et si désirée ces 3 dernières années. Alors oui, cette année les souhaits de Chamonix ont été exhaussés. De la neige : beaucoup. Et des touristes : nombreux. Mais malgré le travail d'arrache-pied des services de la mairie, Chamonix n'y arrive plus. La ville est surchargée. Dans les rues ça ne circule plus, dans les parkings ça ne se gare plus, sur les trottoirs ça ne marche plus...

Paroles aux citoyens : voici le texte de Marie Bachelard, posté sur Facebook le 3 janvier. 116 partages et des milliers de lectures. Il reflète le sentiment de beaucoup de gens de

la vallée. La capitale mondiale du ski et de l'alpinisme qui devrait être un exemple dans le monde pour l'accueil et le bon séjour de ses hôtes nous fait honte...  
Alors Merci Marie !

Ok.  
En 2018.  
On va pas se mentir.  
On est grands maintenant.  
Oui. On aime râler.  
Si si. Même toi là au fond qui fait non de la tête. Je te connais. Tu aimes râler (et c'est aussi un peu pour ça qu'on t'aime).  
Oui. On adore critiquer.  
Si si. Parce que c'est cool de critiquer.  
Ça fait croire que nous, on fait toujours tout bien. Et puis en plus ça occupe.  
Oui. On trouve génial de se foutre de la gueule des gens... surtout ceux qu'on connaît pas!  
Ceux qu'on a pas invité personnellement mais qu'on est quand même content de voir arriver. (Bon, et repartir aussi. J'ai dit qu'on allait pas se mentir)  
Ça. C'est vraiment sympa de se moquer d'eux. Et facile aussi. Parce que forcément ils en font des conneries parce qu'ils ne connaissent pas les subtilités du bled.  
Et puis c'est vrai : ils sont pas vraiment comme nous.  
T'as qu'à voir, ils viennent passer leur vacances de Noël chez NOUS !  
À CHAMONIX-MONT-BLANC !  
Alors que nous, on serait pas si cons.  
Nous on sait que c'est vraiment trop le merdier. Beurk.  
Nous, on sait qu'on est pas capable de les accueillir comme il se devrait.  
Pas capable de déneiger correctement les routes, les trottoirs, les places de parking, le centre ville (au moins une bande pour les poussettes, fauteuils roulants, personnes âgées ou tout simplement pour laisser le choix à ceux qu'ont pas forcément envie de se casser la gueule) ...  
Pas capable de dégager les bouches d'évacuation d'eau (alors que Chamonix, rappelle toi! On s'était déjà fait avoir il y a quelques années et puis... on l'avait tous lu le bulletin météo, non ?)

Pas capable de déneiger les routes sur 2 voies (et c'est chiant parce qu'un Mont Blanc Bus qui arrive à fond, ça fout vraiment vraiment la caque...) Pas capable de reboucher les trous avant le début d'hiver... (spécial dédicace aux Houches pour cette fameuse route qui m'a rappelé mes vacances au Cambodge en 2004... merci)  
Et j'en oublie, non ?  
Ok.  
On travaille la patience, on pratique la marche arrière, on fait des constats, on pousse des bagnoles, on déneige... On contribue comme on peut. Mais sérieusement Chamonix !  
Regarde toi.  
T'invite des gens chez toi et après tu sais plus quoi en faire !  
Non non. Je t'arrête tout de suite.  
Ce ne sont pas des conditions exceptionnelles.  
C'est juste l'hiver putain!  
Des fois, l'hiver c'est comme ça. Souviens-toi. Essayes pas de me faire croire que t'es un minot.  
Malgré tout ça, je sais qu'il y a du boulot de fait. Et que c'est pas easy.  
Et merci pour ça.  
Mais si on est pas capable de mettre plus de moyens, de trouver des solutions va peut-être falloir arrêter de faire venir autant de monde, non?  
Sérieux Chamonix !  
Je t'aime! Putain comme je t'aime !  
Mais là tu me fous sacrément la honte.  
Et ça, pardon mais ça me rend vulgaire.

*L'équipe Ensemble Vivons Chamonix*



© Arthur Ghilini

## NOUVEAUTÉS 2018

- Le Fonds Air Gaz : aide au raccordement et à la conversion au chauffage gaz
- Ambassadeur Air&Energie : sensibiliser, informer

# Un bon plan pour ma maison ! **Rénovation énergétique de l'habitat privé**



**La Vallée de Chamonix facilite les opérations de rénovation énergétique. Démarche avantageuse à la fois pour la qualité de l'air, pour notre tissu artisanal local, pour nos charges domestiques et pour notre patrimoine bâti.**

### EDITO DES ÉLUS DE LA VALLÉE DE CHAMONIX MONT-BLANC

Le secteur de l'habitat a depuis plusieurs années été identifié avec celui des transports, comme le principal gisement d'économies d'énergies en matière de réduction de l'impact de nos activités sur l'environnement et la santé. C'est ce qui a motivé la Collectivité à adopter une démarche spécifique dans la lignée du Plan Climat Energie Territorial et du Plan de Protection de l'Atmosphère (adoptés en 2012) : **inciter les occupants des résidences principales de la Vallée (maisons individuelles et appartements en copropriété) à "passer à l'acte"** de la rénovation énergétique en leur proposant une série d'aides lisibles, pertinentes et efficaces.

Pour atteindre cet objectif, cinq aides différentes sont proposées :

- Le **Fonds Energie Habitat** ;
- Le **Fonds Energie Habitat +** ;
- Le **Fonds Air Gaz** ;
- Le **Fonds Air Bois** ;
- Le **programme "Habiter Mieux"**.

Nous espérons que ces aides conduiront à la multiplication des opérations de rénovation des logements principaux de la Vallée, pour le plus grand bien de notre confort, de notre environnement, de notre santé et de notre économie locale.

Par ailleurs, la Collectivité vous accompagne personnellement, **que vous soyez résident principal ou secondaire**, dans votre projet de rénovation énergétique en mettant en œuvre des permanences et un site internet dédié.

# PASSEZ À

## NOUS VOUS AIDONS FINANCIEREMENT !

### 1 FONDS ENERGIE HABITAT 1500€

Créé en 2015 par la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc, le Fonds Energie Habitat est une aide de 20% du montant des travaux plafonnée à 1500 €, en faveur de la rénovation énergétique des logements. Elle s'adresse aux **propriétaires, locataires ou occupants à titre gratuit de leur RÉSIDENCE PRINCIPALE** de la Vallée (Servoz, Les Houches, Chamonix et Vallorcine). **Cette aide n'est pas soumise à condition de ressources.** Les opérations de rénovation doivent être accomplies par des artisans détenteurs de la qualification "reconnu garant de l'environnement" (RGE).

### 2 FONDS ENERGIE HABITAT + 3000€

Ce dispositif créé en 2016 s'adresse aux **RÉSIDENTS PRINCIPAUX** souhaitant faire **deux ou plusieurs types de travaux en même temps.**

Il permet d'obtenir une aide correspondant à 20% du montant total des travaux, aide plafonnée à 3 000 €.



1-2-3 Dispositifs 100%  
Vallée de Chamonix

### 3 FONDS AIR GAZ 1000 à 2400€ NOUVEAU !

Que votre habitation soit ou non déjà raccordée au réseau de gaz, que vous soyez **RÉSIDENT PERMANENT OU SECONDAIRE**, GrDF et la Communauté de communes de la Vallée de Chamonix vous proposent des aides financières pour tout changement d'un dispositif de chauffage ancien au bois ou au fuel au profit de l'installation d'un système gaz (insert, cheminée, poêle, chaudière à condensation).

Les aides vont de 1 000 à 2 400 € selon les cas. Renseignez-vous !



### 4 FONDS AIR BOIS 2000€

EXCEPTIONNEL, UNE AIDE DE 2 000 €

POUR RENOUELER VOTRE APPAREIL DE CHAUFFAGE AU BOIS

Le Fonds Air Bois est une aide à l'acquisition d'appareils de chauffage au bois performants. Il a pour objectif de **réduire les émissions de polluants affectant la qualité de l'air.** Il s'adresse aux **RÉSIDENTS PRINCIPAUX.** L'aide est d'un montant forfaitaire de 2000 € plafonnée à 50% du coût d'acquisition, **sans conditions de ressources.** Ce dispositif porté par le SM3A est mis en place avec l'ADEME, le Conseil Régional, le Conseil Départemental et les 5 Communautés de Communes de la Vallée de l'Arve.



### 4 PROGRAMME "HABITER MIEUX" Jusqu'à 70% d'aides !

LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE À LA PORTÉE DE TOUS !

Créé par l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH) pour lutter contre la précarité énergétique, le programme "Habiter Mieux" s'adresse aux **PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS aux revenus modestes ou très modestes** ou aux **PROPRIÉTAIRES BAILLEURS** et concerne des travaux de rénovation énergétique. L'aide de la Communauté de Communes représente 20% du coût des travaux avec plafond à 1 500 €. Par ailleurs, le Conseil départemental de la Haute-Savoie propose une aide comprise entre 2 000 et 3 000 € selon les plafonds de ressources. 20% des foyers du territoire de la Vallée peuvent prétendre à ces aides ! N'hésitez pas à vérifier auprès de nous si vous avez droit à ces aides exceptionnelles.

Pour plus de détails sur les modalités d'attribution de ces aides, veuillez consulter le site internet dédié [renovalleechamonix.fr](http://renovalleechamonix.fr)



# L'ACTE ! ● ● ● ● ● ● ● ● ●

## NOUS VOUS ACCOMPAGNONS PERSONNELLEMENT DANS VOTRE PROJET DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

### PERMANENCES « INFO RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE »

Lors de permanences «Info rénovation énergétique», nos conseillers spécialisés vous reçoivent, étudient avec vous votre projet et vous accompagnent dans vos démarches de rénovation énergétique. Vous définissez ensemble la nature et le calendrier des travaux à effectuer. Si vous le souhaitez, le conseiller peut procéder à une visite à votre domicile pour constater les besoins et définir avec vous les priorités de travaux à réaliser. Vous étudiez ensemble les différentes aides financières possibles et vous finalisez votre plan de financement. Les permanences sont assurées par les associations «InnoVales» et «SOLIHA» et sont financées par la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc.

**LES PERMANENCES DE « INNOVALES » SONT OUVERTES À TOUS LES RÉSIDENTS QU'ILS SOIENT PERMANENTS OU SECONDAIRES. LES PERMANENCES DE « SOLIHA » S'ADRESSENT UNIQUEMENT AUX AYANTS DROITS DU PROGRAMME « HABITER MIEUX ».**



### DATES DES PERMANENCES **CONSEIL**

<b>SOLIHA</b> (Programme « Habiter Mieux ») Permanences sans rendez-vous	Les permanences « InnoVales » et « SOLIHA » ont lieu au même endroit (Rez-de-Chaussée de la Mairie de Chamonix-Mont-Blanc), les 1 <sup>er</sup> et 3 <sup>e</sup> mercredi du mois, de 9h à 12h.	<b>2018</b> 3, 17 janvier 7, 21 février 7, 21 mars 4, 18 avril 2, 16 mai	6, 20 juin 4, 18 juillet 5, 19 septembre 3, 17 octobre 7, 21 novembre 5, 19 décembre
<b>INNOVALES</b> (Ouvertes à tous) Rendez-vous au 04 85 30 00 54			

### AMBASSADEUR AIR & ENERGIE

Depuis février 2018, un Ambassadeur Air & Energie va à la rencontre des habitants pour discuter avec eux des bonnes pratiques pour agir en faveur de la qualité de l'air. Ces échanges permettent d'écouter les attentes de chacun et de présenter les dispositifs existants pour une maîtrise de l'énergie et une réduction des émissions de polluants.

### SITE INTERNET DÉDIÉ : [renovalleechamonix.fr](http://renovalleechamonix.fr)

Un site internet complet vous apporte une assistance renforcée à toutes les étapes de votre projet : [renovalleechamonix.fr](http://renovalleechamonix.fr)

En partenariat avec l'ADEME  
le Conseil Régional Auvergne - Rhône-Alpes  
et le Conseil Départemental Haute-Savoie

**haute  
savoie**  
le Département



**La Région**  
Auvergne-Rhône-Alpes

### PENSEZ-Y AUSSI !

#### • CRÉDIT D'IMPÔT TRANSITION ÉNERGÉTIQUE (CITE)

Un crédit d'impôt transition énergétique permet d'obtenir une aide correspondant à 30% du montant des travaux (aide plafonnée). Plus d'infos : [renovalleechamonix.fr](http://renovalleechamonix.fr)

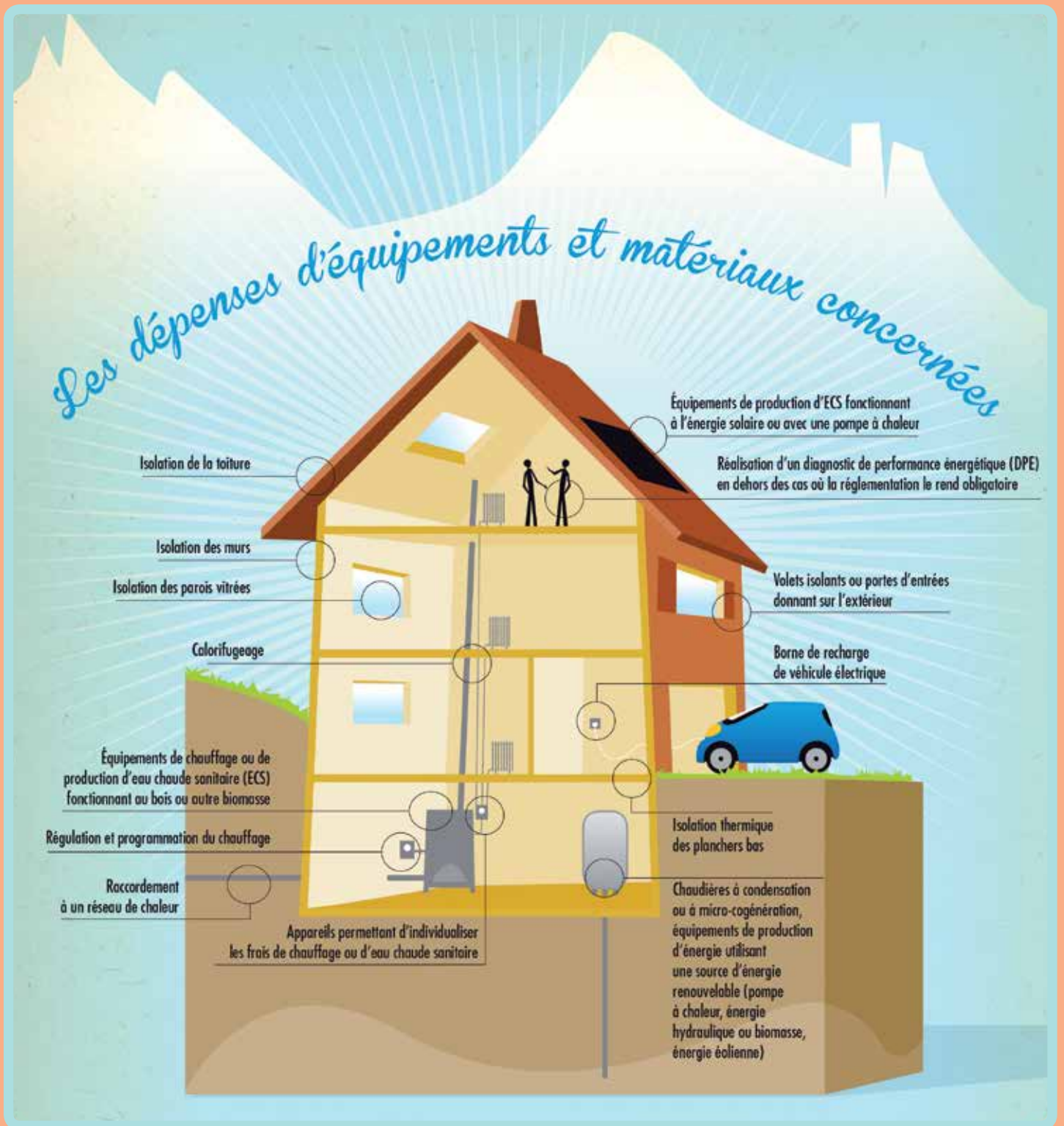
#### • CERTIFICATS D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

Ce dispositif repose sur une obligation de réalisation d'économies d'énergie imposée par les pouvoirs publics aux vendeurs d'énergie appelés les «obligés» (électricité, gaz, fioul domestique, carburants pour automobiles, etc). Ceux-ci sont incités à promouvoir l'efficacité énergétique auprès de leurs clients : ménages, collectivités ou professionnels.


Plus d'infos : [renovalleechamonix.fr](http://renovalleechamonix.fr)

#### • ECO-PRÊT À TAUX ZÉRO

Il s'adresse à tout propriétaire (occupant ou bailleur) d'une résidence principale antérieure à 1990, sans condition de ressources et effectuant un ou plusieurs travaux d'amélioration de la performance énergétique. Il est plafonné à 30 000 € et cumulable avec le crédit d'impôt sous conditions et avec le Fonds Energie Habitat sans condition. La durée de remboursement, fixée à 10 ans, peut être portée à 15 ans pour certains travaux. Plus d'infos : [renovalleechamonix.fr](http://renovalleechamonix.fr)



## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLÉE DE CHAMONIX MONT-BLANC

 [cc-valléedechamonixmontblanc.fr](http://cc-valléedechamonixmontblanc.fr) (rubrique Environnement)  
[renovalléechamonix.fr](http://renovalléechamonix.fr)



### INNOVALES

 04 85 30 00 54       [energies@innovales.fr](mailto:energies@innovales.fr)

### SOLIHA

 04 50 09 99 32       [v.sadej@solihha.fr](mailto:v.sadej@solihha.fr)



# ÉTAT CIVIL

## NAISSANCES

BREWER Amélie 05.08.17  
LAUGERO Lou 15.09.17  
FISHER Kirra & Sloane, 27.09.17  
HRAJEM Safaa 02.10.17  
LAFARGE Emile 02.10.17  
CHARLET Mathilde 12.10.17  
BIRAULT RAHMI Giulia 05.10.17  
CLARET-TOURNIER Romane 15.10.17  
ROCHER Fanny 20.10.17  
STAUNTON Amy 25.10.17  
KIRKMAN Catherine 26.10.17  
PILLOT Nina 31.10.17  
BERNARD Romane 04.11.17  
AUDIBERT Paul 16.11.17  
LABISSE Lily 21.11.17  
KERIEL Andréa 01.12.17  
BIZO Albert 01.12.17  
JAUNAY Typhaine 08.12.17  
LAFUMA Kei 08.12.17  
CHEVALLIER Maximilien 20.12.17  
DEWASI Jayesh 22.12.17  
GIFFORD Alicia 24.12.17  
LEDUC Thérèse 25.12.17  
GREENWOOD Iris 25.12.17  
WILLIS Camille 27.12.17  
CLARET-TOURNIER Gabriel 31.12.17  
PELLET Roxane 04.01.18  
EVANS Céleste 06.01.18  
DUBOIS Tom 06.01.18  
MUSSO Lyana 09.01.18  
LAVORATA Antoine 09.01.18  
GUILLOT Leïlana 16.01.18

## DÉCÈS

VOUILLOZ Simone, *vve CLÉRICO* 02.10.17  
BENZONI Jeanne, *vve FILLON* 10.10.17  
ROCHET Hélène, *vve CONTAT* 10.10.17  
SIMOND Roland 15.10.17  
GANNAZ Simone, *vve SIMOND* 16.10.17  
PARENT Henri 17.10.17  
LIEUDENOT Roger 25.10.17  
CHOUPIN René 28.10.17  
SIMOND Alice, *vve COUTTET* 02.11.17  
CHATEL Christèle 03.11.17  
DÉPÉRY Denise, *vve CULLAFFROZ* 13.11.17  
COLLET Jeanne *vve BALMAT* 19.11.17  
POMMIER Claude 23.11.17  
GUIFFRA Christian 28.11.17  
HUMAIR Germaine, *vve PAYOT* 28.11.17  
CHARLET Jean-Claude 02.12.17  
KANABEEFF Lucienne 06.12.17  
FRANCOZ Suzanne, *vve RAVANEL* 06.12.17  
SIMARD Colette 08.12.17  
EPARVIER Renée, *vve ROIDOR* 16.12.17  
IWANON Denise, *vve BARBAT* 16.12.17  
PIRELLI Muriel, 24.12.17  
GARNIER Georgette *vve BERTHRAND* 25.12.17

## MARIAGES

TAHANI Asmaâ & ESSITEL Ayoub 14.10.2017  
ASIRIAH Varunah & LEMBEYE Vikash 21.10  
KIGHELMAN Fanny & TROUBAT Marc 25.11  
MANCILLA Virginie  
& TARAQUOIS Sébastien 16.12  
BERNARD Dorothee & SEINE Olivier 27.12  
PRUD'HOMME Charlotte  
& ROUSSET Baptiste 06.01.2018  
ELLION Clara & ROIG Laurent 13.01  
PASQUET Emmanuelle  
& BONNET Raphaël 27.01



## HOMMAGE À JEAN-CLAUDE CHARLET



Né à Argentière en 1953 et décédé le 2 décembre 2017, Jean-Claude Charlet est issu d'une famille de montagnards. En 1978, il entre à la compagnie des guides de Chamonix dont il sera le président à deux reprises, de 1990 à 1994 puis de 2015 à 2016. Fin 2016, il avait dû se résoudre à cesser cette activité pour des raisons de santé, malgré son fort attachement à la compagnie. Avec ses nombreux et fidèles clients, il a parcouru à pied ou à ski le Massif du Mont-Blanc, les Alpes suisses ainsi que des montagnes plus lointaines comme l'Aconcagua, le Kilimandjaro ou les sommets de Colombie. Il est l'auteur de plusieurs livres où il propose sa conception de l'alpinisme et de son métier de guide : "De fils en aiguilles", où il est question autant d'alpinisme que de filiation, Jean-Claude étant le fils du célèbre Armand Charlet et le père de Zian, également guide de haute montagne. Et plus récemment de "Un guide de haute montagne à livre ouvert". On pouvait lire sur son faire-part de deuil un texte qu'il avait écrit : "Ma mort est inéluctable, réalisée, et fait désormais partie de ma vie. Comme je goûte avec appétit tout ce qui vient d'elle, j'accepte ma mort du même cœur. La vie terrestre comme la mort qui la boucle ne sont pour moi qu'une étape de l'existence." L'ensemble des élus et des personnels de la mairie présentent à la famille de Jean-Claude Charlet leurs sincères condoléances.

# LES MOMENTS FORTS 2017



**juin**

Reprise du trafic sur la ligne ferroviaire après installation de la signalisation MZ

**novembre**

Sécurisation et enrobés route des Gaillands



◀ 2017  
**Chamonix**  
en route vers  
la mobilité  
durable ▶



# LES MOMENTS FORTS 2017



**13 décembre**  
Pose d'une passerelle  
"cycles et piétons"  
aux Bossons



**novembre**  
Rénovation du parking  
Saint-Michel



# LES MOMENTS FORTS 2017

**23 octobre**  
Ouverture d'une  
Maison de Santé  
Pluridisciplinaire  
aux Houches



**décembre**  
Crèche et logements  
d'Argentière : gros  
oeuvre en cours



2017  
Chamonix  
se dote de  
nouveaux  
équipements



# LES MOMENTS FORTS 2017



**décembre**

Crèche et logements  
site Jean Franco : gros  
oeuvre en cours



**décembre**

Début des travaux  
d'enfouissement  
de la ligne 63 000 V

# LES MOMENTS FORTS 2017



**1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> jeudi**  
Permanence  
de Bernard Califano,  
conciliateur de justice

**30 septembre**  
Portes ouvertes de la  
cuisine centrale pour  
son 10<sup>e</sup> anniversaire



# LES MOMENTS FORTS 2017



**octobre**

Les élus vous  
rencontrent lors des  
Comités de village



**13 décembre**  
Repas de Noël des  
aînés de la vallée de  
Chamonix



# LES MOMENTS FORTS 2017



**juillet-août**  
Le cosmo jazz festival  
investit le parc Couttet

**6 août**  
50<sup>e</sup> bourse internationale  
aux minéraux et fossiles



◀ 2017  
**Chamonix**  
dimensions  
culture et  
patrimoine ▶



# LES MOMENTS FORTS 2017



**septembre**  
Ouverture de la  
saison culturelle : Une  
montagne de spectacles



**24 septembre**  
Match de reines de  
l'Espace Mont-Blanc :  
Alpages en fête 2017



# LES MOMENTS FORTS 2017



**décembre**

Avant-première  
du film de Daniel  
Rodrigues : *Origines,*  
la faune venue du froid

© Daniel Rodrigues



**27 janvier**

Avant-première de  
"L'ascension" avec  
l'équipe du film



# LES MOMENTS FORTS 2017



**17 décembre**  
Avant-première de  
"Tout là-haut"  
avec Kev Adams



**avril**  
Laurent Garnier ouvre  
le Chamonix unlimited  
festival



# LES MOMENTS FORTS 2017

**juillet**

Coupe du monde d'escalade



**juin**

Marathon du  
Mont-Blanc

*Pierre Raphoz © Club des sports*

2017  
Chamonix  
toujours  
au sommet

# LES MOMENTS FORTS 2017



Gaetan Haugeard © Club des sports



**septembre**  
UTMB



**août**  
Cham au  
sommet



# MUSILAC MONT-BLANC

ROCK & RIDE!

## 19 20 21 AVRIL CHAMONIX

#01

2018

TEXAS - BETH DITTO - RAG'N'BONE MAN  
SHAKA PONK - IAM - STEPHAN EICHER  
SELAH SUE - ORELSAN - WALK OFF THE EARTH  
SYNAPSON - CHRYSTA BELL - LOST...

MUSILAC.COM

MONTBLANC LIVE & MUSIC BY THE BEAT